

4 février 1976 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

LETTRE DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING A M. ALI AREF, PRÉSIDENT DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS, A LA SUITE D'UNE PRISE D'OTAGES, LE 4 FEVRIER 1976

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, COMME VOUS LE SAVEZ, LES FORCES FRANÇAISES CHARGÉES DU MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LE TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS ONT DU FAIRE FACE A LA SITUATION TRAGIQUE CRÉÉE PAR UN COMMANDO ARME QUI AVAIT PRIS COMME OTAGE UN GROUPE D'ENFANTS A DJIBOUTI. LES EXIGENCES DE LEURS RAVISSEURS FAISAIENT PESER UNE TERRIBLE MENACE SUR LA VIE DE CES ENFANTS. AUSSI LES FORCES ARMÉES ONT-ELLES ÉTÉ CONDUITES A UTILISER TOUS LES MOYENS DONT ELLES DISPOSaient POUR METTRE UN TERME A CETTE ACTION. LA FRANCE A RENDU PUBLIQUE, RECEMMENT, SA DÉCISION DE CONDUIRE LE TERRITOIRE A L'INDEPENDANCE, SI CELUI-CI LE SOUHAITE. MAIS IL EST DE SON DEVOIR DE MAINTENIR LA SECURITE DE LA POPULATION DE CE TERRITOIRE ET DE FAIRE ECHEC AUX ACTIONS CONTRAIRES AUX DROITS DES PERSONNES QUI PEUVENT Y ETRE _ENTREPRISES. C'EST CE QUI A CONDUIT LE GOUVERNEMENT A REJETER LES EXIGENCES INADMISSIBLES DES RAVISSEURS ET A EXERCER SES RESPONSABILITES. JE VOUS PRIE DE CROIRE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, A L'EXPRESSION DE MES SENTIMENTS DE HAUTE CONSIDERATION\